

LE SYNDICALISME LIBRE ET INDEPENDANT





CTL DU 17JANVIER 2012

DECLARATION LIMINAIRE DU SYNDICAT FO DGFIP 49

Ça suffit!

Plutôt que s'attaquer aux causes réelles de la crise, les responsables politiques ont fait le choix de mesures d'austérité faisant financer la réduction de la dette publique par l'ensemble des salariés du public et du privé, se prosternant ainsi devant les marchés

Ces mesures plongent la France dans la récession, aggravent la situation des finances publiques par la réduction mécanique des recettes fiscales et précipitent ainsi les plus fragiles dans une précarité accrue.

Dans ce cadre, F.O.-DGFiP 49 dénonce les dérapages successifs envers les fonctionnaires selon la technique bien connue du bouc émissaire. L'application aux agents de la fonction publique d'une journée de carence en cas d'arrêt maladie, au nom d'une pseudo équité, en est un triste exemple.

La mise en place d'un 8^{ème} échelon à la catégorie C au mépris des règles statutaires d'avancement, en dit également très long sur le traitement dont font l'objet les fonctionnaires, en particulier les plus mal payés.

Dans ce contexte économique dégradé, où les services de la DGFIP vont se trouver en première ligne, les 2441 suppressions d'emplois et la réduction du budget de fonctionnement vont encore aggraver la situation, plus que tendue, des conditions de travail.

Les personnels ont atteint depuis bien longtemps le point de rupture, et l'exercice normal de leurs missions au quotidien est devenu impossible.

Les postes et services fonctionnent encore grâce à la conscience professionnelle des personnels mais au prix fort : perte de repère et de sens du travail, dégradation de leur santé physique et mentale, chefs de services déboussolés par des consignes contradictoires, agents isolés face à une charge de travail croissante, relations tendues avec la hiérarchie et entre collègues, services au bord de l'explosion, c'est aujourd'hui la triste réalité à la DGFIP.

S'ajoutent à cela, des applications informatiques inadaptées et déployées sans discernement sous prétexte de gains de productivité, telle CHORUS, exemple le plus manifeste.

F.O.-DGFiP 49 dénonce en outre, la fragilisation du rôle du comptable, porteuse de risques pour l'ensemble des agents et des missions, aggravée par les réformes successives de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable.

Alors que les services subissent toujours les conséquences de la fusion structurelle, le Directeur a fixé le cap sur l'objectif essentiel de la fusion : réaliser des économies en faisant des personnels une variable d'ajustement !

L'administration n'ignore plus cette situation, à tel point qu'elle met en place toute une série de dispositifs destinés, paraît-il, à améliorer les conditions de travail ! Cette préoccupation affichée permet d'éviter de cibler les causes réelles du malaise et constitue une «arme de distraction massive» destinée à protéger la responsabilité de l'état employeur au regard de ses obligations légales.

F.O.-DGFiP 49, lors du précédent CTL a d'ailleurs clairement dénoncé le T B V S (Tableau de Bord de Veille Sociale), outil pervers de constatation d'une situation sociale dégradée dont le seul objectif est de donner bonne conscience à l'administration.

Vitrine emblématique de la RGPP, la DGFIP paye, au nom de l'exemplarité, une fois de plus le prix fort alors que cette politique aveugle a conduit à la suppression de 13000 emplois en 5 ans.

Dans le Maine-et-Loire, depuis 2005 ce sont plus de 150 emplois qui ont été supprimés dans les deux filières confondues!

Pour toutes ces raisons F.O.-DGFiP 49 refuse les propositions faites ce jour et votera contre le projet présenté par la Direction Locale!

F.O.-DGFiP 49 exige:

- > L'arrêt des suppressions d'emplois,
- ➤ La réimplantation de tous les emplois supprimés depuis 2005 à la hauteur des besoins des postes et des services,
- ➤ L'arrêt de la RGPP,
- ➤ La défense du réseau et le maintien de tous les sites de la DGFIP.
- La préservation du service public Républicain,
- > Le maintien de nos statuts.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au procès verbal du CTL.